

Guide de lecture du document

Ce document constitue le Tome 2 de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez ; le **Tome 1 étant constitué de l'Etat des lieux-Diagnostic partagé**. Ce tome 2 est organisé en 5 parties qui reprennent les thématiques « moteur de développement durable » pour le Pays de Douarnenez telles qu'identifiées par le diagnostic partagé.

Ces **5 parties sont rappelées par des onglets couleurs** dans la marge du document. Les fiches actions sont numérotées de 1 à 38 dans cet onglet et selon leur numéro de référence reprenant leur partie et leur axe. Ainsi la fiche action n°1.2.3, « Associer les jeunes au projet d'Agenda 21 », est située dans la première partie « Humain », dans l'axe « placer les habitants au centre du projet de territoire » dont elle est la troisième action.

Chaque partie dispose de son propre sommaire qui reprend les grands axes stratégiques correspondant à chacune des parties et les intitulés des Fiches-action de chaque axe.

Chaque Fiche-Actions comprend 2 pages :

- Au recto :
 - le descriptif des actions
 - la liste de Fiches-actions liées et leur n° de référence
 - les Acteurs concernés en interne et les Partenaires
 - la Contribution aux 5 finalités du développement durable (voir ci-dessous)
 - 5 pictogrammes reprenant les finalités du développement durable de couleur +/- intense selon que les actions de la fiche répondent +/- à chacune des finalités.
- Au verso :
 - le calendrier
 - les indicateurs de suivi et les résultats attendus
 - les coûts estimatifs et le financement

La Contribution aux 5 finalités du développement durable :



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Chaque symbole correspond à l'une des 5 finalités du développement durable, rappelées par des mots clés, dans l'ordre :

- **Climat** : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- **Biodiversité** : la conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- **Solidarité** : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- **Epanouissement** : l'épanouissement de tous les êtres humains,
- **Responsabilité** : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans cet exemple, les actions de la Fiche correspondante répondent aux 3ème et 4ème finalités du DD qui sont surlignés.

2ème PARTIE

UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT AUTOUR DE L'EAU

Economiser la ressource	37
Economiser la ressource	39
Reconquérir la qualité des eaux	41
Bien connaître la qualité des eaux	43
Réduire la diffusion des éléments nutritifs à l'origine des marées vertes (azote, phosphore)	45
Limiter les pollutions bactériologiques	47
Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	49
Développer une économie liée à l'eau	51
Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez	53
Favoriser le développement d'activités liées au milieu maritime	55
Développer la capacité et la qualité d'accueil des bateaux	57

Economiser la ressource

Contexte et enjeux

L'eau est une ressource indispensable à la survie de chacun. Malgré son apparente abondance, elle n'est que très inégalement répartie sur la planète. En effet, 9 pays se partagent 60% de la ressource en eau douce et on estime que près d'un tiers de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. Selon l'Organisation des Nations Unies, si la gestion actuelle, «non durable et inéquitable» de l'eau se poursuit, les conséquences seront «graves» pour le développement et la sécurité des hommes dans plusieurs régions du monde. En 2006, 22.000 personnes sont mortes chaque jour en raison de l'insalubrité de l'eau consommée. En Afrique et en Asie notamment, l'eau se raréfie, sous la double influence de la croissance démographique et du changement climatique, exacerbant les tensions économiques et politiques, en particulier dans les zones transfrontalières. La situation est particulièrement critique en Afrique subsaharienne, où la gestion des ressources en eau est spécialement dégradée.

En France, l'accès à l'eau potable n'est pas considéré comme une préoccupation. Un français consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour (55m³/pers par an). La répartition se fait comme suit:

- 39% pour les bains et les douches,
- 20% pour les toilettes,
- 12% pour le linge,
- 10% pour la vaisselle,
- 6% pour la préparation de la cuisine,
- 6% pour les usages domestiques,
- 6% pour le lavage de la voiture et l'arrosage du jardin,
- 1% pour l'eau potable.

L'enjeu est à la fois économique, sanitaire et écologique : il s'agit de limiter le recours à l'eau potable aux usages le nécessitant afin d'économiser la ressource et les besoins en terme d'assainissement. En 2002, 40 % des dépenses des communes et de leurs regroupements pour l'environnement, soit 8 milliards d'euros, ont été consacrés à la gestion, la distribution et l'assainissement de l'eau. Les canalisations sont globalement en bon état en France avec un rendement moyen national de 80%, cependant le taux de fuites varie fortement selon les territoires, présentant ainsi une marge d'amélioration.

Localement

Sur le territoire du Pays de Douarnenez, l'alimentation des foyers et des industries en eau potable n'est pas toujours assurée à un niveau de sécurité suffisant, notamment en période estivale.

Le territoire de la Communauté de Communes est desservi par différents producteurs d'eau potable (Commune de Douarnenez, Syndicat de l'Aulne, Syndicat du Penn Ar Goyen). Concernant la production de la commune de Douarnenez, elle est prélevée en partie dans les eaux superficielles (rivière du Ris) et en partie dans les nappes souterraines. Les points faibles de cette production sont la relative vulnérabilité des eaux de rivières aux pollutions, la relative rareté de l'eau liée à l'absence de nappe souterraine d'importance et la faible capacité de stockage

actuellement disponible (5000 m³ répartis en deux dômes et deux châteaux d'eau).

D'un point de vue général, l'absence de nappe souterraine d'importance oblige à capter l'eau directement dans les cours d'eau (Rivière du Ris, du Goyen...). Ceci pose deux problèmes principaux :

- la vulnérabilité de la ressource aux pollutions, les eaux s'écoulant superficiellement étant plus sensibles aux pollutions et donc souvent de moins bonne qualité.
- Les niveaux des rivières fluctuent au cours de l'année et sont au minimum en période estivale.

Un développement trop rapide de certaines activités (en particulier du tourisme estival de masse) risque ainsi de rendre insuffisante la ressource en eau potable, voire de porter atteinte à la qualité des eaux littorales. Parallèlement, les points de captage superficiels se multiplient, puisant dans les nappes souterraines et représentant autant de points d'entrée potentiel des pollutions vers cette ressource.

Objectifs

Economiser la ressource (objectif prioritaire n°7)

Fiches-actions

8 – Economiser la ressource

- 8a – Garantir le bon rendement des réseaux de distribution
- 8b – Maîtriser / contrôler la multiplicité des captages privés
- 8c – Sensibiliser à l'économie d'eau
- 8d – Encourager la récupération des eaux de pluie

Economiser la ressource

Actions

8a – Mobiliser les communes pour garantir le bon rendement des réseaux de distribution

Les échanges avec les partenaires techniques lors de l'élaboration de l'Agenda 21 ont fait ressortir deux actions à mettre en œuvre au niveau des communes. La communauté de communes mobilisera les communes pour lancer ces actions.

Une première action des communes peut porter sur l'entretien des réseaux de distribution d'eau pour limiter les fuites. La base de cette action repose sur la connaissance du réseau afin de se donner les moyens pour la décision pour l'intervention :

- En réalisant un diagnostic des réseaux pour mieux cibler ses interventions en fonction des potentiels d'amélioration.
- En demandant une étude cout /bénéfice permettant de disposer d'une visibilité financière (différents scénarios d'intervention sur les réseaux pour le renouvellement du réseau sur 20 ans par exemple).

La deuxième action consiste à faire un bilan de la capacité de stockage en eau, et, selon les résultats de ce bilan, à étudier les moyens à mettre en œuvre pour augmenter l'autonomie en eau potable.

8b – Maîtriser la multiplicité des captages privés

Afin de connaître précisément l'impact des captages privés, il s'agit tout d'abord d'en réaliser un inventaire à partir du recensement prévu par la législation (loi sur l'eau du 30 décembre 2006) afin de développer une action de sensibilisation vers les propriétaires.

Des outils de sensibilisation seront élaborés pour inciter les propriétaires à modérer leur prélèvement, à protéger ces points de captages et à s'informer sur la qualité de leur eau.

8c – Sensibiliser à l'économie d'eau

Une campagne de sensibilisation (articles, affiches, exposition,...) devra permettre d'inciter les habitants et les écoles à installer des équipements hydro-économiques (mitigeurs à butée, mousseurs, chasse d'eau double débit, compteurs individuels,...). Les économiseurs d'eau (2€), permettent d'économiser jusqu'à 50% d'eau.

La collectivité pourra financer une partie de ces équipements auprès des communes et proposer des achats groupés.

8d – Encourager la récupération des eaux de pluie

Cette action de sensibilisation à l'économie d'eau sera également l'occasion d'assurer la promotion des techniques de récupération d'eau de pluie pour les usages domestiques (chasse d'eau, arrosage).

Fiches actions liées

532. Réduire les consommations d'eau

Acteurs

Porteur de projet : CCDz et communes

Élu référent :

Service référent : Agenda 21

Partenaires

- services communaux
- producteurs d'eau potable
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ADEME

Contribution au développement durable

Diminution de la consommation d'eau potable



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Economiser la ressource

Calendrier

2011	2012	2013
	- réaliser un diagnostic des réseaux de distribution d'eau sur le territoire et élaborer une programmation de renouvellement du réseau sur 20 ans	
Identifier les besoins des collectivités et leur capacité de stockage	- étudier les solutions techniques à mettre en œuvre pour permettre d'augmenter l'autonomie si nécessaire et chiffrer les coûts d'investissements	
	- réaliser une cartographie des captages privés - préparer des outils de communication et diffuser vers les foyers concernés	- évaluer l'impact de la démarche auprès des particuliers via un questionnaire et poursuite de la démarche
- concevoir les messages de communication en faveur des économies d'eau (moyens, supports, partenaires) - proposer des outils de suivi des consommations et d'économies réalisées	- lancer la campagne de sensibilisation -étude de faisabilité pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments de la communauté de communes	- évaluer l'impact de la démarche via un questionnaire et analyse des consommations - généralisation des procédés de récupération eaux de pluie dans les constructions neuves (habitat et tertiaire)

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Rendement du réseau de distribution d'eau	Etat initial à mesurer et objectif à déterminer dans les documents de planification (SAGE)	
Durée d'autonomie de l'alimentation en eau potable	Etat initial à mesurer et objectif à déterminer	
Proportion de foyers possédant un captage identifiés et sensibilisés	75%	90%
Nb d'actions de sensibilisation aux économies d'eau réalisées	3	5
Nb de bâtiments de la CC équipé de récupérateurs d'eau de pluie	25%	50%
Nb permis de construire (maison individuelle neuve) avec récupération eau de pluie	20%	50%

Coûts estimatifs

-campagne de sensibilisation aux économies d'eau (plaquette...) + protection des captages privés : 5000€
-participation de la CCDZ pour l'acquisition par les communes de kit d'économie d'eau et d'outils de suivi et leur distribution aux particuliers

Financement

8a : distributeurs d'eau, communes

- diagnostic des réseaux de distribution d'eau et programmation de renouvellement du réseau sur 20 ans
- étude sur les capacités de stockage (en interne par les services des communes ?)

8b,c,d : CCDZ, partenariat avec les communes pour les équipement hydro-économiques

Partenaires financiers complémentaires : Ademe, Agence de l'Eau

Reconquérir la qualité des eaux

Contexte et enjeux

Plus de la moitié des eaux de surface en France sont actuellement dans un état écologique moyen, médiocre ou mauvais, tandis que 7 % sont en très bon état et 38 % en bon état. L'état écologique reflète la qualité de la biodiversité des cours d'eau, leurs concentrations en phosphore et nitrates, et leur hydromorphologie (état des berges, obstacles à l'écoulement...). L'état chimique, de son côté, est qualifié par mesure de la concentration d'une quarantaine de substances (cadmium, pesticides, benzène...). Selon cet indicateur, 45 % des eaux superficielles sont en bon état, 21 % en mauvais état et 34 % restent indéterminés, faute de mesures suffisantes. Les eaux souterraines sont, elles aussi, dans une piètre situation : 41 % présentent des concentrations de polluants trop élevées. En outre, 9 % des nappes sont surexploitées.

La mauvaise qualité de l'eau en France n'est pas récente : la moitié du territoire est classée en zone vulnérable du fait d'un excès de nitrates, 90 % des eaux de surface et 53 % des eaux souterraines présentant des traces de pesticides.

Les ressources en eau font l'objet d'une gestion intégrée par bassin hydrographique. Les bassins hydrographiques sont délimités par les lignes de partage des eaux superficielles. 7 bassins ont été délimités en métropole : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie

La stratégie des bassins français pour atteindre le bon état des eaux en 2015, objectif de résultats fixés par la directive cadre sur l'eau de 2000, se décline dans les plans de gestion des eaux par grands bassins hydrographiques, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ces SDAGE sont préparés et validés par les acteurs de l'eau, dans le cadre des grandes orientations des politiques nationale et européenne de l'eau, au sein des comités de bassin où s'exercent le débat et la concertation locale dans l'esprit du Grenelle. Les SDAGE 2010-2015 sont entrés en vigueur le 22 décembre 2009 après un vaste processus d'élaboration et de concertation (y compris avec le grand public) animé par les comités de bassin.

La portée des SDAGE est importante. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales...) doivent être en effet compatibles avec leurs orientations fondamentales et leurs objectifs. Il en va de même des décisions administratives dans le domaine de l'eau et celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement.

Localement

Les grandes orientations définies par le SDAGE sont ensuite déclinées à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Les communautés de communes du Pays de Châteaulin, du Porzay et du Pays de Douarnenez travaillent à la définition d'un SAGE sur le territoire de la Baie de Douarnenez – Crozon (périmètre défini par Arrêté préfectoral en mai 2010).

Le canton de Douarnenez est concerné par le dispositif des « zones d'excédents structurels » (nitrates) depuis 1994. Le bassin versant du Goyen est en zone d'action complémentaire de la directive « Nitrates » (Pouldergat et Poullan-sur-Mer). Cette fragilité des milieux aquatiques aux

nitrate et phosphore avec risque d'excédents très fréquent se traduit par des phénomènes de marées vertes récurrents depuis plusieurs années. Un report de délai, de 2015 à 2021, a déjà été obtenu pour permettre d'atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau dans la Baie de Douarnenez. Plusieurs actions sont déjà en cours depuis 1998 avec des résultats sur la baisse des taux de nitrates dans l'eau du Ris, cependant la qualité générale des eaux, au regard des nitrates notamment, doit encore être améliorée. Le Plan algues vertes proposé par le gouvernement le 5 février 2010 prévoit différentes actions préventives et curatives pour la réduction du phénomène de marées vertes.

L'enjeu sur l'eau potable nécessite également de travailler sur la qualité bactériologique des eaux. Les flux d'azote en provenance des rejets domestiques et industriels contribuent également mais marginalement au phénomène des marées vertes. L'état et les collectivités ont un rôle dans la surveillance du bon fonctionnement des systèmes d'épuration d'eaux usées domestiques et industrielles. La communauté de communes veille particulièrement à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif par le biais du SPANC, service public d'assainissement non collectif.

Objectifs

Bien connaître la qualité des eaux (objectif prioritaire n°17)

Préserver et améliorer la qualité des eaux par la modification des pratiques des usagers (objectif prioritaire n°15)

Favoriser la reconversion des pratiques agricoles (objectif prioritaire n°19)

Fiches-actions

9 – Bien connaître la qualité des eaux

- 9a – Conforter le suivi de l'évolution de la qualité des eaux
- 9b – Développer la surveillance d'autres polluants persistants
- 9c – Informer les habitants sur l'évolution de la qualité des eaux

10 – Réduire la diffusion des éléments nutritifs à l'origine des marées vertes (azote, phosphore)

- 10a – Inciter les agriculteurs à développer des systèmes agricoles à très basse fuite d'azote
- 10b – Optimiser le rôle épurateur des milieux naturels, limiter l'imperméabilisation des sols

11 – Limiter les pollutions bactériologiques

- 11a – Recenser et résorber les possibles pollutions agricoles

12 – Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

- 12a – Poursuivre la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités
- 12b – Encourager les particuliers à jardiner au naturel
- 12c – Inciter les agriculteurs à l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires

Bien connaître la qualité des eaux

Actions

9a – Conforter le suivi de l'évolution de la qualité des eaux

9b – Développer la surveillance d'autres polluants persistants (médicaments,...)

9c – Informer les habitants sur l'évolution de la qualité des eaux

Plusieurs organismes, dont la communauté de communes, effectuent des mesures de qualité des eaux. L'action engagée actuellement consiste à acquérir et harmoniser les données déjà existantes dans un souci de cohérence et d'harmonisation. La définition du périmètre et l'élaboration du SAGE aidera à renforcer cette lisibilité.

L'extension de cette surveillance à d'autres polluants persistant sera étudiée au vu des enjeux liés à leurs impacts. Actuellement, 36 molécules sont recherchées dans 2 stations de suivi « pesticides » sur le territoire de la CCDZ.

Les habitants seront informés de l'évolution de la qualité des eaux à travers plusieurs outils : le site internet du SAGE développera des fiches de suivi, le bulletin communautaire permettra également d'informer le plus grand nombre en expliquant les actions mises en place et leurs résultats.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : Michel Kervoalen

Service référent :

Eau-environnement (contrat de baie)

Partenaires

- Agence de l'Eau Loire Bretagne/ CR Bretagne /CG29

- Parc Marin d'Iroise

- DDASS

- IFREMER

- Commission Locale de l'Eau (SAGE)

Contribution au développement durable

Meilleure gouvernance dans la collecte et diffusion des données concernant la qualité des eaux



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Reconquérir la qualité des eaux

Calendrier

2011	2012 -2015
-Coordination et Valorisation des données existantes par le site internet du SAGE de la baie de Douarnenez	-un dossier spécial « eau » dans bulletin communautaire
	- Etude pour l'extension de la surveillance (retour d'expérience d'autres collectivités, évaluation des couts, des actions résultants de cette surveillance) et arbitrage -extension de la surveillance selon arbitrage, identification d'actions concernant les polluants concernés

9

2.2.1

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nb et périodicité des mesures de qualité des eaux	Dans le cadre du nouveau contrat, sur la base du protocole actuel : Azote : 2 fois par mois sur les cours d'eau du Bassin versant et quotidiennement sur le Ris Phosphore et Phytosanitaire : sur le Stalas et le Ris, 1 fois par mois et après chaque pluie supérieure à 10mm	
Liste des polluants à rechercher et seuils d'acceptabilité	À définir selon étude préalable	
Nb de rubriques « eau » dans le bulletin communautaire	3	3

Coûts estimatifs

-Budget contrat territorial de la Baie de Douarnenez : 800 000€ sur 3 ans financé à 80 %

-Etude pour l'extension de la surveillance à de nouvelles molécules : 8 000€

évaluation des couts selon nombre de nouvelles molécules et fréquence d'analyse (le cout de l'analyse variant fortement selon la nature des différentes molécules), des possibilités d'actions résultants de cette surveillance

Financement

CCDZ, Agence de l'Eau Loire Bretagne, CR Bretagne, CG29

Reconquérir la qualité des eaux

Réduire la diffusion des éléments nutritifs à l'origine des marées vertes (azote, phosphore)

Actions

10a – Inciter les agriculteurs à développer des systèmes agricoles à très basse fuite d'azote

Dans le cadre du contrat territorial de la baie de Douarnenez:

- par la contractualisation de MAE (mesures agro-environnementales)
- par la sensibilisation et la formation sur les modes de cultures permettant la réduction de l'utilisation d'engrais et leur transfert dans les milieux naturels (rotation des cultures couverture des sols en hiver, ...)
- par la réponse à l'appel à projet du plan algues vertes 2011

10b – Optimiser le rôle épurateur des milieux naturels (bocage, zone humide ...), limiter l'imperméabilisation des sols

Plusieurs actions sont proposées afin de limiter les transferts :

- Renforcer l'efficacité du maillage bocager par le biais du programme Breizh Bocage et du programme Bocage du Conseil Général.
- Réaliser l'inventaire des zones humides et l'état des lieux des cours d'eau (en cours) puis élaborer un programme d'action cohérent de revalorisation de ces milieux (dont valorisation de la roselière (piège à nitrates) entre la réserve de Kératry et la plage du Ris)
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les aménagements

Fiches actions liées

311 – Proposer un débouché pour les producteurs bio et/ou locaux
312 – Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ayant des projets d'agriculture durable

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : Michel Kervoalen

Service référent :

Eau-environnement(contrat de baie)

Partenaires

- Prefecture
- Ademe
- Agence de l'Eau Loire Bretagne/ CR Bretagne /CG29
- Europe (Feader)
- Communes

Contribution au développement durable

Réduction des occurrences et durées des phénomènes de marée verte



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Reconquérir la qualité des eaux

Calendrier

2011	2012-2015
Poursuite des actions du contrat de baie	Elaboration et mise en œuvre du SAGE de la baie de Douarnenez et du prochain programme d'action
-Inventaire milieux naturels (zones humides, cours d'eau, bocage) -élaboration un programme d'action de revalorisation des milieux naturels	Mise en œuvre des programmes d'actions Bocage, zone humide et cours d'eau

10

2.2.2

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Indicateurs en cours de définition dans le cadre du Contrat territorial de la Baie de Douarnenez		
2b : Linéaire de bocage créé, linéaire de cours d'eau restauré	Selon objectifs des programmes contrat de baie et bocages	

Coûts estimatifs

Budget contrat territorial de la Baie de Douarnenez : 800 000€ sur 3 ans financé à 80 %

Financement

CCDZ, Europe (Feader), Agence de l'Eau Loire Bretagne, CR Bretagne, CG29

limiter les pollutions bactériologiques

Actions

L'enjeu sur l'eau potable et sur la qualité des eaux de baignade nécessite également de travailler sur la qualité bactériologique des eaux. Les collectivités agissent sur deux plans :

- en veillant à la conformité de l'assainissement collectif
- en poursuivant la mise aux normes des assainissements non collectifs : La communauté de communes a la compétence « assainissement non collectif » : Les installations existantes et en création sont ainsi inspectées afin de détecter et de corriger celles présentant des risques dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Les collectivités chercheront à accroître la lisibilité de ces actions en informant sur leurs résultats (résultats d'abattement des pollutions) pour sensibiliser la population à leur importance.

11a – Recenser et résorber les possibles pollutions agricoles

En complément de ces actions réglementaires des collectivités, la communauté de communes souhaite renforcer cette surveillance, en développant une action afin d'identifier et de résoudre les possibles pollutions bactériologiques d'origine agricole (recensement et la résolution des abreuvements au cours d'eau ...).

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : Michel Kervoalen

Service référent :

Eau-environnement(contrat de baie), SPANC

Partenaires

- Communes

Contribution au développement durable

Amélioration de la qualité sanitaire et écologique des cours d'eau et eaux de baignade



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Reconquérir la qualité des eaux

Calendrier

2011	2012	2013
Informersur les actions de surveillance et leurs résultats (AC et ANC)		
Elaboration du programme d'action « cours d'eau »	Identification des abreuvements au cours d'eau dans le cadre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau.	

11

2.2.3

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre de réaménagement effectué pour résoudre les abreuvements direct au cours d'eau	A définir selon recensement initial	

Coûts estimatifs

Budget contrat territorial de la Baie de Douarnenez : 800 000€ sur 3 ans financé à 80 %

-de 400 à 850€ par abreuvoir (hors cout éventuel de restauration du lit du cours d'eau)

Financement

CCDZ

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

Actions

12a – Poursuivre la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités

Les communes ont élaboré des plans de désherbage afin de limiter leur utilisation de pesticides et plusieurs d'entre elles s'approchent de l'objectif « zéro phyto ».

La communauté de communes s'équipe en matériel de désherbage mécanique afin d'appuyer cette action.

12b – Encourager les particuliers à jardiner au naturel

A travers la mise en œuvre de la charte « jardiner au naturel » donnant lieu à des formations et animations visant les professionnels du jardinage, les associations et les particuliers.

12c – Inciter les agriculteurs à l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires

Par la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales, la mise en place de formation sur la réduction de l'utilisation des phytosanitaires, la démonstration de technique et de matériel alternatif...

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : Michel Kervoalen

Service référent :

Eau-environnement (contrat de baie)

Partenaires

- Agence de l'Eau Loire Bretagne/ CR Bretagne /CG29
- MCE, Maison de la consommation et de l'environnement
- communes
- jardineries
- association
- Groupement d'Agriculture Biologique 29

Contribution au développement durable

Forte diminution des quantités de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

Non dépassement des normes eaux potable (AEP) dans les cours d'eau



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Reconquérir la qualité des eaux

Calendrier

2011	2012	2013
Poursuite de la mise en œuvre des plans de désherbage des communes Résolution des problèmes techniques rencontrés sur les problématiques particulières (terrains de sports, cimetières)		
Poursuite de la mise en œuvre de la charte « jardiner au naturel »		

12

2.2.4

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
communes ayant un plan de désherbage, visant le « zéro phyto »	2	5
Nb d'animation « jardiner au naturel » et public concerné	Professionnels - 2 Particuliers - 2	Professionnels - 2 Particuliers - 2
Nb de MAE contractualisées	Objectif selon nouvel appel à projet	
Nb d'actions de sensibilisation/formation	2	2

Coûts estimatifs

- budget global du contrat territorial de la Baie de Douarnenez : 800 000€ sur 3 ans financé à 80 %
- accompagnement aux plans de désherbage communaux dans le cadre du Contrat territorial de baie de Douarnenez: 10 000€/ communes
- charte « jardiner au naturel » : 3 000 €/an
- matériel de désherbage mécanique (2011) : 140 000€

Financement

CCDZ, Agence de l'Eau Loire Bretagne, CR Bretagne, CG29

Développer une économie liée à l'eau : un facteur d'attractivité et un atout de communication

Contexte et enjeux

Le littoral français est aujourd'hui l'un des secteurs majeurs de l'économie touristique et la première destination touristique. Une grande majorité des Français sont allés, au moins une fois dans leur vie, au bord de la mer. L'hiver, le littoral reste la troisième destination des vacances des Français derrière la campagne et la montagne.

Les séjours sur le littoral français métropolitain concernent 3 départs en vacances sur 10 et se répartissent entre la côte méditerranéenne (39%), le littoral sud-atlantique (33%), la côte bretonne (18%) et le littoral du nord (10%). Les départs vers l'outre-mer représentent environ 3% des séjours à la mer en été et 9% en hiver.

Si certaines activités comme la pêche et le transport par voie d'eau ont longtemps conservé un caractère économique, elles ont largement évolué, notamment vers le développement des loisirs liés à l'eau. Ce développement se traduit sur les territoires qui ont fait ce choix, par une fréquentation en forte expansion et une diversification des activités : pêche sportive, navigation de plaisance, planche à voile, surf, kitesurf, canoë-kayak, randonnée au bord de l'eau, baignades, campings...

Localement

Sous cet éclairage, le tourisme constitue un moteur de développement intéressant pour la Communauté de Communes, notamment autour de la richesse des activités que peut offrir le littoral. Le Parc naturel marin d'Iroise crée un contexte favorable au développement raisonné de ces activités touristiques.

Malgré le fort potentiel existant dans le Pays, le nautisme de loisir reste relativement peu développé.

Il apparaît néanmoins important de gérer les potentiels conflits d'usage entre pratiquants d'activités de loisirs et professionnels qui peuvent constituer des obstacles s'ils ne sont pas convertis en opportunités de complémentarité d'activité. Cette démarche s'inscrit dans un souci permanent de développement durable, en s'efforçant de concilier les intérêts des différents acteurs socio-économiques et la préservation des ressources et patrimoines naturels.

Objectifs

Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez (objectif prioritaire n°18)

Tirer parti de l'attractivité du Parc Marin (objectif prioritaire n°22)

Développer les activités de tourisme liées au milieu maritime (objectif prioritaire n°20)

Développer la capacité et la qualité d'accueil des bateaux (objectif prioritaire n°21)

Fiches-actions

13 – Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez

13a – Valoriser les savoir-faire et la culture locale

13b – Faire connaître l'offre d'activités nautiques

13c – Valoriser l'offre de Thalassothérapie

13d – Tirer parti de l'attractivité du Parc Marin

14 – Favoriser le développement d'activités liées au milieu maritime

14a – Accompagner les activités de pêche loisir, éduquer sur la richesse du milieu maritime

14b – Favoriser le développement de l'offre nautique par la création d'une pépinière du nautisme

14c - Aménager le port de Douarnenez en port à passagers

15 – Développer la capacité et la qualité d'accueil des bateaux

15a – Encourager le développement d'un nautisme durable

15b – Réaménager un « port d'accueil » développement durable

15c – Développer la capacité d'accueil de grands bateaux de compétition (class40) et permettre l'accueil de bateaux à fort tirant d'eau

Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez

Actions

13a – Valoriser les savoir-faire et la culture locale

13b – Faire connaître l'offre d'activités nautiques

13c – Valoriser l'offre de Thalassothérapie

13d – Tirer parti de l'attractivité du Parc Marin

La culture maritime du territoire est un atout dont les habitants doivent se saisir afin de valoriser et faire connaître les savoir faire locaux et la diversité des activités : Fêtes maritimes, port musée, atelier de l'enfer, festival du cinéma, les gras, esprit créatif et artistique, loisirs nautiques, thalassothérapie...

Ces activités sont à valoriser pour renforcer l'image de marque du territoire et son attractivité auprès de nouveaux habitants, entrepreneurs et touristes. L'appropriation de cette richesse par les habitants et sa valorisation auprès des visiteurs se fera par le renforcement de la lisibilité de l'offre d'activités, notamment en utilisant internet (un portail communautaire) et leur mise en valeur par le développement des outils de communication (existants et nouveaux).

- Développer la communication sur le rôle d'accueil nautique du territoire, notamment en direction des habitants de Quimper. « Tous sur l'eau à Douarnenez »... sur les événements nautiques (fêtes maritimes, compétitions...). Accroître la lisibilité de la diversité de l'offre d'activités nautiques par un portail internet spécifique au nautisme, regroupant l'ensemble des entreprises.
- Mettre en valeur les entreprises et la culture de créateurs existant sur le territoire lors d'événementiels et par des articles réguliers permettant de découvrir les artistes et les artisans (exemple des sacs à main en matière recyclée).
- Valoriser les savoir-faire locaux en terme de tourisme patrimonial et industriel.
- Projet de l'office du tourisme de circuit touristique « naissance des bateaux en bois en Bretagne » valorisant le port Rhu et les chantiers de constructions navales et s'appuyant sur les nouvelles technologies.
- Renforcer l'accueil des nouveaux arrivants
- Créer un kit d'accueil pour les nouveaux habitants pouvant être diffusé dans les collectivités et à travers les entreprises pour un accompagnement de l'installation.
- Mettre en valeur la qualité du cadre naturel : Le Parc Marin une reconnaissance de la richesse du milieu naturel à mettre en avant. La qualité du cadre de vie est un facteur essentiel dans le choix d'installation des habitants et entreprises.

Fiches actions liées

431. Mieux faire connaître le Pays de Douarnenez

433. Valoriser les potentiels de la Baie et de son territoire

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ et Office du tourisme

Élu référent : Soisik Dijon + Joël Larvor

Services référents :

-communication

-développement économique

Partenaires

- Communes

- entreprises, associations

-fédération maritime de la baie de Douarnenez

Contribution au développement durable

Reconnaissance du Pays de Douarnenez pour ses spécificités et savoir-faire



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
Travail des commissions économie, tourisme et communication pour la mise en œuvre des différents projets		
Recrutement d'un chargé mission communication	Développement des outils de communication, de la présence du territoire sur le web	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Fréquentation des pages internet du territoire	1000	5000
Augmentation du nombre de visiteurs en Pays de Douarnenez	Faisabilité et objectifs à préciser avec Office du Tourisme	

Coûts estimatifs

Temps humain :

- Chargé de mission communication, chargé de mission développement économique
- Office du tourisme

Développement d'outils de communication (« tous sur l'eau », kit d'accueil...) : 8 000€

Financement

CCDZ / communes

Favoriser le développement d'activités liées au milieu maritime

Actions

14a – Accompagner et encadrer les activités de pêche loisir

- Informer et éduquer sur la richesse du milieu maritime, développer les sorties de type « découverte de l'Estran », en développant notamment un partenariat avec le Parc Marin d'Iroise.
- Veiller à la pratique des activités de pêche à pied et côtière dans le respect des règles et des bonnes pratiques (s'informer sur les zones de pêches, les horaires de marées, les tailles et quantité à respecter) grâce aux panneaux d'accueil des plages, par la mise à disposition de petit matériel (réglette rappelant les tailles des coquillages par exemple)
- Valoriser la filière pesca-tourisme via l'AOCD visant à accompagner le tourisme pêche mer et l'offre d'activités accessibles aux handicapés que développe l'AOCD y compris dans le domaine maritime.
- Pêche en rivière : par l'aménagement des bords de rivières afin de pratiquer en sécurité et le développement de la pêche en rivière sur les communes selon les résultats de l'étude « cours d'eau » élaborée actuellement dans le cadre du Contrat territorial de la Baie de Douarnenez.

14b – Favoriser le développement de l'offre nautique par la création d'une pépinière du nautisme

Les réflexions issues du travail de l'atelier EAU pour l'élaboration de l'Agenda 21 et celles émises dans le cadre du séminaire du Nautisme font ressortir le besoin de rassembler les différents acteurs pour accroître leur visibilité et leur dynamisme

- Fédérer les acteurs de la pêche et du nautisme (pêche, nautisme, construction navale, formation, accastillage,...) tout d'abord sous la forme d'une « fédération maritime », telle que proposée dans le cadre du séminaire du nautisme.
- Renforcer le rôle de la maison du nautisme.
- Créer un lieu permettant de mettre en relation les nombreuses petites entreprises ou personnes isolées (auto-entrepreneur) apparaissant dans ce domaine sous la forme d'une pépinière du nautisme.

La communauté de communes se propose de soutenir ces actions par les aménagements qu'elle réalise dans le cadre de sa compétence « développement économique » avec par exemple la mise à disposition des locaux pour les associations ou entreprises.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz et communes

Élu référent :

Services référents :

14a. Agenda 21

14b. service développement économique

Partenaires

- Parc Marin d'Iroise

- AOCD

- Pesca-cornouaille

- comité des pêches

- ville de Douarnenez

- fédération maritime de la baie de Douarnenez

- CCI

- Conseil Général

- Nautisme en Finistère

Contribution au développement durable

Développement de l'activité de pêche loisir qui préserve les milieux et les ressources



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
	Développer un partenariat avec le Parc Main d'Iroise pour la sensibilisation sur la richesse du milieu maritime, et les activités sur l'estran	
	Valorisation des activités tourisme-pêche	
Développement du projet de pépinière du nautisme		

14

2.3.2

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nb de pratiquants de la pêche loisir sensibilisés aux enjeux de protection de milieu	à préciser selon développement du projet	
Surface de locaux ou moyen mis à disposition	à préciser selon développement du projet	

Coûts estimatifs

à définir selon développement du projet

Financement

CCDZ, partenaires complémentaires à définir

Développer la capacité et la qualité d'accueil des bateaux

Actions

15a – Encourager le développement d'un nautisme durable

Depuis plusieurs années déjà, le port de Douarnenez mène une démarche active pour renforcer la prise en compte de l'environnement dans les pratiques des plaisanciers comme dans les aménagements des équipements (Obtention du label Pavillon bleu). La présence de l'antenne éconav à Douarnenez est une opportunité à saisir. Cette action est à poursuivre et à valoriser pour faire du port de Douarnenez un port exemplaire par l'éco-navigation.

- Valoriser la richesse du milieu et sa protection (Parc Marin) : accompagner les plaisanciers par un outil de sensibilisation rappelant les règles de bonne conduite.
- Appliquer la charte régionale des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne (volet activités de pleine nature) au niveau local. Il s'agit de s'approprier la charte en intégrant ses principes dans les cahiers des charges des événements nautiques en travaillant en amont avec les collectivités, les organisateurs d'événements et la fédération maritime.
- Faire un suivi de l'impact environnemental des événements nautiques.

15b – Aménager un « port d'accueil » développement durable (demande croissante de places, impacts environnementaux maîtrisés, retombées économiques,...)

15c – Développer la capacité d'accueil de grands bateaux de compétition (class40) et permettre l'accueil de bateaux à fort tirant d'eau

La réflexion sur l'avenir du nautisme est déjà fortement entamée avec le séminaire du nautisme organisé par la ville de Douarnenez le 23 et 24 novembre 2010. Les propositions d'actions des professionnels rejoignent et complètent les propositions issues de la concertation pour l'Agenda 21.

L'augmentation de la capacité d'accueil est un critère important mais il ne faut pas oublier l'augmentation de l'activité sur le port (plus de sorties, plus forte rotation dans l'occupation des emplacements). Ce nautisme « actif » augmente les retombées économiques locales (par exemple auprès des accastilleurs, dont l'activité est renforcée en fonction de la fréquence de sortie des bateaux (et de leur taille, les plus petits navires étant principalement entretenus par leur propriétaire). Ce dynamisme du nautisme doit également s'inscrire dans les réseaux d'escales local, départemental et régional (passeport plaisance...).

15d – Réflexion sur l'aménagement du port de Douarnenez en port à passagers

Cette activité a un fort potentiel de retombées économiques, conditionné par la diversité de l'offre de visites /activités et le renforcement de l'accueil de ces visiteurs.

- Développer l'accueil des bateaux à passagers (grands voiliers, petits et moyens paquebots) par l'aménagement du ponton lourd en zone de débarquement pour les passagers.
- Développer le tourisme en baie : Lancer une étude pour le développement d'une navette côtière pendant la période estivale reliant le Rosmeur-l'Île Tristan- Tréboul. Cette action renforcerait l'attractivité de l'offre d'activité touristique. Il s'agit de proposer une autre manière de voir la ville en la découvrant depuis la mer, et de relier des points stratégiques de visite permettant un circuit à terre.

15e – Renforcer l'accueil des visiteurs (plaisanciers, passagers)

- par un livret d'accueil (services disponibles, activités sur la ville...)
- par un accompagnement humain des visiteurs avec une personne pour orienter les nouveaux arrivants. Nécessité d'une structure d'accueil complétant le suivi de la capitainerie et l'office du tourisme. Exemples d'associations accueillant des plaisanciers et leur offrant un premier accueil, favorisant les rencontres et une découverte personnalisée de la ville.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ / Ville de Douarnenez

Élu référent :

Services référents :

15a- Agenda 21
-service développement économique

Partenaires

- services communaux de Douarnenez
- Fédération maritime de la baie de Douarnenez
- CCI
- Conseil Général
- Nautisme en Finistère
- Parc Marin d'Iroise
- Econav
- AOCD (tourisme durable)
- SIOCA

15

2.3.3

Contribution au développement durable

Développer la qualité d'accueil des navires et passagers dans le respect du développement durable



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
	Etude pour le développement d'une navette côtière pendant la période estivale	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
A préciser selon le développement des projets		

Coûts estimatifs

Participation au financement d'une étude pour le développement d'une navette côtière pendant la période estivale

Financement

CCDZ, ville de Douarnenez, CG29, partenaires complémentaires à définir

Développer une économie liée à l'eau : un facteur d'attractivité et un atout de communication